

Condition de pose d'une climatisation murale air/air mur à mur

- Le lieu de pose accessible.
- Une alimentation électrique conforme aux normes en vigueur située à proximité de l'unité intérieure ou extérieure 1mètre maxi.
- La hauteur de pose de l'unité intérieure et extérieure limitée à 2,50 m.
- Evacuation à proximité pour raccordement des condensats.
- L'épaisseur du mur ne devra pas dépasser 100 cm maxi (enduit et contre-cloison compris).
- La surface d'appui de l'unité intérieure et extérieure devra supporter la charge prévue par le fabricant.

Notre prestation :

- La pose et la fixation au sol de l'unité extérieure à l'aplomb de l'unité intérieure.
- Le perçage du mur.
- La fabrication des dudgeons.
- Le raccordement des liaisons frigorifiques limité à 5 mètres entre l'unité intérieure et extérieure avec serrage à la clé dynamométrique.
- Les raccordements électriques de l'unité intérieure ou extérieure à une alimentation électrique aux normes en vigueur situé à un mètre maxi.
- Raccordement des condensats unité intérieure et extérieure sur une évacuation extérieure située à proximité immédiate.

La mise en service :

- **Un tirage au vide une mise sous pression d'azote pour recherche de fuite.**
- **Un deuxième tirage au vide avec contrôle au vacuomètre.**
- **Mise et en service et contrôle d'étanchéité au détecteur de fuite.**
- **Essais de fonctionnement**
- Conseil d'utilisation de l'appareil.
- La garantie relative à la pose.